

# BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 Janvier 1970 – DECRET N° 72 – 678d du 20 Juillet 1972

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES DE TRANSACTION TTC : HABITATION – TERRAIN - GARAGE			
	0 € à 50.000 €	50.001€ à 130.000 €	130.001 € à 200.000 €	+ de 200.000 €
Mandat Simple	9%	8%	6%	5 %
Mandat Expert Exclusif	9%	8%	6%	5 %
Mandat Expert Equitable * Charge Acquéreurs	4.5%*	4%*	3%*	2.50 %*

Honoraires minimum Vendeurs de 3.000 euros TTC

HONORAIRES DE VENTE TTC : FONDS DE COMMERCE ET LOCAUX COMMERCIAUX	
	10% TTC

\*TVA appliquée sur le prix NET VENDEUR (\*Honoraires minimum Vendeurs de 6.000 euros TTC)

Honoraires à la charge du mandant sauf dans le cas du mandat Expert équitable pour lequel les honoraires sont répartis à part égale.

ESTIMATION GRATUITE DANS UN CADRE COMMERCIAL	
AUTRES DEMARCHES NON COMMERCIALES (Hors projet de vente .....)	Appartement : 150 euros TTC (125 euros HT) Maison : 180 euros TTC (150 euros HT)

- Ces montants représentent le maximum des honoraires demandés.
- Ils pourront être inférieurs, lors du calcul d'arrondis consentis à la baisse par l'agence à la prise du mandat.
- Lors des négociations entre Vendeurs et Acquéreurs, ils pourront faire l'objet d'une réduction en fonction de certains impératifs commerciaux. Ils seront redéfinis en accord entre les parties, après négociation spécifiées sur les Mandats de vente.

BAREME DES HONORAIRES LOCATION TTC					
	STUDIO/T1 35 m <sup>2</sup> maximum	T2	T3	T4 et + MAISON	A LA CHARGE DE
Entremise et négociation	50 euros TTC (41.66 euros HT)	50 euros TTC (41.66 euros HT)	50 euros TTC (41.66 euros HT)	50 euros TTC (41.66 euros HT)	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail (* )	130 euros TTC (108.33 euros HT)	150 euros TTC (125.00 euros HT)	190 euros TTC (158.33 euros HT)	240 euros TTC (200.00 euros HT)	Bailleur
	130 euros TTC (108.33 euros HT)	150 euros TTC (125.00 euros HT)	190 euros TTC (158.33 euros HT)	240 euros TTC (200.00 euros HT)	Locataire
Etat des lieux location vide/meublée (* )	60 euros TTC (50 euros HT)	80 euros TTC (66.66 euros HT)	100 euros TTC (83.33 euros HT)	120 euros TTC (100.00 euros HT)	Bailleur
	60 euros TTC (50 euros HT)	80 euros TTC (66.66 euros HT)	100 euros TTC (83.33 euros HT)	120 euros TTC (100.00 euros HT)	Locataire

**Location** - (\*) Le montant indiqué TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au

plafond fixé par voie réglementaire :

- 8 Euros/m<sup>2</sup> pour la visite, la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail.

- 3 Euros/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux.

SARL DESGRANGES IMMOBILIER immatriculée au RCS de Roanne sous le numéro 452 203 151 (APE – 6831Z) titulaire de la carte professionnelle n°CPI 4201 2016 000 004 732 Transaction sur immeubles et fonds de commerce (non détention de fonds). Garantie Financière délivrée par SO.CA.F – 26 avenue de Suffren – 75015 PARIS pour un montant de 110 000 euros. Assurance responsabilité civile professionnelle : AXA France IARD – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX. Numéro Identification TVA : FR57 452203151.

Tous nos conseillers sont des agents commerciaux indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI.

TVA au taux en vigueur de 20 %.

Honoraires en vigueur au 10 Avril 2019